

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JODOIGNE

Le chat

Un chat errant est défini comme un chat domestique commensal de l'homme qui lui assure, volontairement ou non, une partie de sa nourriture. Ce chat qui reste maître de ses déplacements et de sa reproduction mais n'a pas ou plus de propriétaire, peuple notamment les parcs, jardins et terrains vagues. En aucun cas, la stérilisation ou l'euthanasie, au sens du présent contrat, ne peut s'appliquer à un chat familial défini comme un chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture. Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique) est réputé familial.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'habitant qui a remarqué la présence d'un chat errant peut obtenir, en prêt, une cage qui permettra de capturer l'animal (pendant ce temps, il sera prudent de garder tous les animaux domestiques à l'intérieur). Un léger appât sera placé à l'intérieur de la cage (viande ou poisson en petite quantité) car l'animal devra être à jeun pour l'opération.

La capture et la remise en liberté,

Il vous est possible de demander, en prêt, à la commune, une cage afin de capturer le chat errant. Une caution de 30 € vous sera réclamée et vous sera, bien sûr restituée, dès que vous rendrez la cage, en bon état et nettoyée, dès que le chat sera libéré sur son territoire d'origine.

Le certificat

Un certificat confirmant l'état d'errance du chat devra être signé par 3 personnes différentes, voisins du territoire de capture. Ce document vous servira de laissez-passer auprès du vétérinaire. Ce certificat mentionne également votre engagement à remettre le chat opéré sur le territoire de capture dans la mesure où la réintroduction de chats opérés sur le même territoire s'avère indispensable pour eux et non nuisible pour l'entourage humain puisque les chats ne se reproduisent plus et partant, ne se battent plus et sont moins sensibles aux maladies.

Les vétérinaires

Il vous appartient de prendre rendez-vous préalablement avec un des vétérinaires repris dans la liste ci-dessous (contactez-le avant de placer la cage pour vérifier qu'il pourra effectivement accueillir l'animal et l'opérer dans les délais):

<i>Dr V. Beckers</i>	<i>010/81.48.95</i>	<i>Chaussée de Charleroi 118, 1370 Jodoigne</i>
<i>Dr L. Crolla</i>	<i>010 /81.21.57</i>	<i>Chaussée de Wavre 73, 1370 Jodoigne</i>
<i>Dr De Temmerman</i>	<i>010/81.05.33</i>	<i>Chaussée de Tirlemont 40, 1370 Jodoigne</i>
<i>Dr J.M. Depuydt</i>	<i>010/22.58.78</i>	<i>Rue du Rivage 88, 1370 Mélin</i>
<i>Dr H. De Luyck</i>	<i>0478/53.66.30</i>	<i>Rue du Rivage 21, 1370 Mélin</i>

L'opération

Les chats mâles seront opérés par castration et les femelles par ovariectomie ou ovariohystérectomie des femelles (si elles sont gravides).

Des sutures résorbables seront utilisées pour la peau.

L'oreille droite sera entaillée (forme d'un triangle dont la base est le bord externe de l'oreille) afin de pouvoir distinguer les chats stérilisés des autres. Si le chat capturé a déjà été stérilisé, l'entaille à l'oreille devra également avoir lieu.

L'euthanasie de l'animal sera pratiquée si et seulement si l'état de santé de ce dernier est gravement altéré.

**CERTIFICAT RELATIF À LA CAPTURE DE CHATS ERRANTS DANS LE CADRE DE LA
CAMPAGNE DE STÉRILISATION – VILLE DE JODOIGNE**

Lieu de Capture sur le territoire de JODOIGNE (dénomination du quartier, de la rue, de l'îlot) :

Nous soussignés (Noms et adresses, nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves) :

1.

2.

3.

voisins du territoire de capture susmentionné à Jodoigne, certifions par la présente que le chat capturé (description précise: sexe, robe, si possible âge, autres caractéristiques)

est bien un chat " errant" défini comme un chat domestique commensal de l'homme qui lui assure volontairement ou non une partie de sa nourriture.

Ce chat reste maître de ses déplacements et de sa reproduction, n'a pas ou plus de propriétaire et peuple, entre autres, les terrains vagues de la commune de Jodoigne.

En aucun cas, il ne s'agit d'un chat familial défini comme chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture.

Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique, etc.) est réputé familial.

Ce chat errant sera conduit chez un médecin vétérinaire ayant accepté de participer à la campagne de stérilisation précitée, en vue de l'opérer ou, si nécessaire, de l'euthanasier.

Nous nous engageons, en outre, en cas de stérilisation, à remettre le chat opéré à un nouvel adoptant ou sur le même territoire de capture.

Cachet du vétérinaire

Date

Signatures